

Le compte rendu de la séance du 23 mai.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, les conseillers entendent la présentation du Plan d'action pour l'énergie durable sur le territoire de la ville, par le bureau d'étude Climact de Louvain-la-Neuve.

La Ville a adhéré à la Convention des Maires et dans ce cadre, devait établir un Plan qui liste et budgétise les actions à mettre en place afin d'atteindre l'objectif de -40% d'émissions en 2030. Pour l'aider dans cette entreprise, elle a fait appel à la société Climact, grâce à un subside wallon de 9000€ (programme POLEC/Politique Locale Energie Climat).

Le bureau d'études a fait l'inventaire de référence des émissions de CO2 sur notre territoire. Il a également analysé les possibilités d'économies (consommer moins/mieux) et les perspectives en matière d'énergie renouvelable. Coût de l'étude : 30.000€ t vac.

Ce Plan sera voté (à l'unanimité) en fin de séance, et un Comité de pilotage désigné pour en assurer la mise en œuvre.

Mobilité à Louvain-la-Neuve

D'autres bureaux d'études succèdent au premier : c'est Espaces-Mobilités et Transitec, à qui la Ville a confié l'actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCM) sur le territoire de Louvain-la-Neuve.

Le bureau a déterminé comment les développements de la cité universitaire (enseignement, recherche, activités économiques, commerce...) ont un impact sur le réseau routier. Il a analysé les déplacements automobiles, le réseau piéton, le stationnement vélo, les lieux et heures de congestion... Autant de données particulièrement intéressantes, qui feront l'objet d'une présentation publique, le 27 juin, à 20h, à l'antenne communale de Louvain-la-Neuve.

Alors que le bureau prévoit une augmentation de 2000 voitures d'ici 2030, il y a lieu de faire émerger des solutions durables pour la commune : meilleure exploitation des réseaux existants, création de nouvelles infrastructures et de nouveaux services, meilleure information sur les moyens de déplacement, développement des nouvelles formes de mobilité (autopartage, covoiturage)... Des réflexions pour une meilleure réglementation du stationnement et une mutualisation renforcée des emplacements de parking doivent être menées, les déplacements à pied et à vélo valorisés.

La conseillère Monique Misenga souhaite que pareille étude soit réalisée pour Ottignies ; la conseillère Bénédicte Kaisin se demande si les données GPS de TomTom, qui ont permis cette analyse très fine, couvrent les autres parties de la commune ; la conseillère Marie-Pierre Lewalle remarque qu'il manque des passages pour piétons au bd de Lauzelle, maintenant qu'on y autorise le parking de part et d'autre ; la conseillère Nelly Roobrouck constate que depuis qu'ils ont été réduits à une bande de circulation, les boulevards sont devenus des entonnoirs : ne faudrait-il pas créer un axe supplémentaire ?

A la première, l'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes répond qu'elle a sans doute

été distraite, car pour Ottignies, les perspectives en matière de mobilité sont connues et ont été longuement présentées au Conseil d'avril. *« C'est par mesure d'économie que la Ville a limité l'actualisation du PCM au territoire de Louvain-la-Neuve, qui nécessitait une analyse approfondie au regard des grands projets d'aménagement à venir. »* A la seconde, il répond par l'affirmative, mais ces données - si elles ont été acquises pour l'ensemble de la commune - sont brutes : la Ville n'a pas mandaté de bureau d'étude pour les analyser toutes. A la troisième, il annonce que le marquage est prévu mais qu'il ne s'agit pas seulement de peindre le sol : il faut aussi ouvrir la berme centrale, et avant tout, obtenir l'accord du Service Public de Wallonie (SPW) pour couper le flot de voitures. A la dernière, il détaille comment les aménagements pour réduire les boulevards à une bande, légers, peuvent être démontés à tout moment.

Compte et modification budgétaire

Egalement échevin du Budget, David da Câmara Gomes présente le compte 2016, son résultat positif à l'exercice propre (1.283.000€) et le boni global de 1.301.000€. *« Enfin, nous avons à nouveau des résultats positifs. C'est un soulagement. »*

L'échevin évoque l'imprévisibilité des recettes principales. *« Le Fédéral nous a annoncé que nous toucherions près d'1 million de plus qu'attendu, pour l'impôt des personnes physiques. Nous l'avons appris juste après la clôture de la dernière modification budgétaire de 2016, nous n'avons dès lors pas pu l'inscrire. Par contre, nous avons perdu 817.000€ par rapport à la prévision, pour le précompte immobilier. Le Fonds des communes, lui, continue de s'effondrer lentement. »* Les dépenses de personnel et de fonctionnement sont stables.

Il se réjouit du très bon taux de réalisation à l'ordinaire (98%), preuve que les services de la Ville évaluent correctement les besoins.

Le bourgmestre Jean-Luc Roland enchaîne avec la première modification budgétaire pour l'exercice 2017. Il s'agit surtout d'intégrer le compte 2016 au budget, ainsi qu'une indexation des salaires qui n'était pas prévue (186.000€). Le solde à l'exercice propre passe de 76.000 à 90.000€. Quelque 450.000€ sont ajoutés à l'extraordinaire, pour des acquisitions de biens.

Le conseiller Bernard Liétar se réjouit de ce compte en boni mais constate que l'équilibre demeure délicat. *« On sait d'avance que certaines taxes ne seront pas enrôlées au 31 décembre : pourquoi ne pas en tenir compte, lors de la réalisation du budget ? »* Il regrette que le taux de réalisation à l'extraordinaire ne soit pas aussi bon qu'à l'ordinaire. *« En matière de mobilité, d'enseignement et de logement, il est moindre. Se pose alors la question de la sincérité budgétaire. Il y a moyen d'être plus précis dans nos prévisions. Ainsi, pourquoi inscrire le désenfumage (12 millions d'euros) quand on sait qu'on ne va pas le réaliser ? »*

Le conseiller Philippe Delvaux évoque l'avant-projet de loi qui vise à mettre en place un système d'avances communales. *« Peut-être s'agit-il d'un effet de la motion que nous avons votée il y a quelques mois ? »*

Le conseiller Cédric Jacquet remercie Philippe Delvaux de faire la publicité du gouvernement auquel son parti participe, avant de regretter la croissance de nos dépenses. *« Le résultat global a diminué de 2 millions d'euros alors que les impôts ont augmenté de plus de 2 millions d'euros depuis 2014. On a réduit certaines dépenses, mais ce n'est pas encore assez. »*

»

L'échevin David da Câmara Gomes justifie le taux de réalisation moindre à l'extraordinaire, qui n'est pas le signe d'une mauvaise gestion. En matière de voiries par exemple, le chemin est long avant d'obtenir un permis. Par ailleurs, on prévoit toujours des montants pour de la maintenance et de la réfection, pour pouvoir intervenir en cas d'incident.

Le bourgmestre Jean-Luc Roland signale au conseiller Cédric Jacquet que son gouvernement a apporté une réponse au problème exceptionnel qu'il a créé. Il remarque que les taux de réalisation à l'extraordinaire sont meilleurs depuis que la Ville s'est dotée d'un Programme Stratégique Transversal (PST). Il se félicite de la décroissance du poids de la dette, la fragilité historique de nos budgets : pour la première fois depuis des décennies, notre situation est sous la moyenne wallonne.

Le compte est approuvé à l'unanimité. La minorité s'abstient sur la 1ère modification budgétaire.

Assemblées des intercommunales

L'ordre du jour comporte six points relatifs aux assemblées générales des intercommunales. Les conseillers votent habituellement le mandat général, accordant par là toute leur confiance à ceux qui les représentent.

Cette fois, le débat se prolonge, car les mandataires ont été alertés qu'il y aurait des problèmes de transparence chez ORES Assets et peut-être SEDIFIN (actionnaire d'ORES).

Jean-Luc Roland, Michel Beaussart, Cédric Jacquet, Hadelin de Beer de Laer et Jacques Otlet présentent l'action des intercommunales dans lesquelles ils siègent. Jean-Luc Roland (IBW) et Cédric Jacquet (IECBW) expliquent le projet de fusion entre leurs deux intercommunales, d'ici la fin de l'année, pour faire des économies d'échelle. Hadelin de Beer de Laer (IECBW et SEDIFIN) ne comprend pas cet intérêt soudain pour les intercommunales, alors que les conseillers s'en sont désintéressés jusqu'ici. Michel Beaussart (Académie de musique, danse et arts de la parole) remarque que la nouvelle équipe de direction a trouvé ses marques, à l'académie, et insiste : les administrateurs n'y perçoivent pas de jeton de présence. Jacques Otlet (ISBW) détaille comment 88% du chiffre d'affaires de l'ISBW sert à payer les salaires des 210 contractuels de l'intercommunale.

Le Premier échevin Cedric du Monceau considère qu'il faut réduire le nombre d'administrateurs au sein des intercommunales (le bourgmestre Jean-Luc Roland partage son avis) ; que celles-ci ne sont pas là pour verser des dividendes aux communes mais pour être au service du public. « *Le raccordement au réseau d'électricité est hors de prix* », critique-t-il, avant de rappeler la proposition de son parti de fusionner les trois intercommunales, IBW, IECBW et ISBW.

Le président Hadelin de Beer de Laer suggère de voter séparément les points obligatoires (approbation des comptes, décharge aux administrateurs, décharge aux réviseurs) et le mandat général pour les points non obligatoires.

Les conseillers de la majorité demandent une suspension de séance, car ils ne comprennent

pas ce sur quoi ils doivent voter. Deux conseillers de la minorité se joignent à eux, pour profiter des explications à huis-clos (du jamais vu !).

Après quoi, ils votent séparément les points obligatoires et le mandat général, avec des résultats divers.

Food Truck et travaux

En fin de séance, l'échevin des Fêtes Benoît Jacob rassure la conseillère Nancy Schroeders : si le Wallonie Food Truck Festival se tiendra à Louvain-la-Neuve cette année (en raison du nombre important de camions), ce ne sera pas toujours le cas. Le festival reviendra à Ottignies l'an prochain, ou à Céroux, pourquoi pas ?! Par contre, c'est bien à Ottignies que le marché provençal reviendra, en septembre.

En fin de séance, le conseiller Julien Tiget Pourtois interpelle l'échevin de la Mobilité sur les travaux en cours au pont de l'Europe, à Limelette. Il ne comprend pas la décision de réaliser des marquages au sol dans l'avenue du roi Albert, et des travaux au rond-point des urgences, alors que le centre d'Ottignies est déjà complètement bouché aux heures de pointe.

David da Câmara Gomes fait le point sur les travaux en cours.

A la porte de l'Europe : pour voir diminuer les encombrements, la Ville a exigé de l'entrepreneur qu'il travaille en conservant la circulation dans les deux sens, pendant une partie du chantier. Le SPW a annoncé que le surcoût que ceci représente serait à charge de la Ville.

A la rue des Deux Ponts : le service Travaux promet qu'on tiendra les délais. Il est inutile que l'entreprise en charge de la rénovation de la voirie mette plus d'hommes sur le chantier, tant qu'Ores et Voo n'ont pas terminé la mise en souterrain des câbles. La rue sera rouverte définitivement en septembre, et provisoirement durant les congés du bâtiment (en juillet).

Le marquage à l'avenue du Roi Albert : il s'agit d'une erreur du marqueur. Ce marquage ne devait pas être fait, puisque l'avenue doit être rénovée au mois d'août !